

Souscription à un abonnement ADSL

Définitions

L'Association Désigne l'association Iloth.

Abonné L'abonné est l'adhérent de l'association ayant souscrit un abonnement au service ADSL.

Titulaire Le titulaire de la ligne est l'abonné aux services téléphoniques auprès de France Telecom.

Description du service

ILOTH fournit une connexion à son réseau via la technologie ADSL, sur l'offre de collecte d'un opérateur tiers. Ces accès peuvent, selon les cas, être obtenus par dégroupage partiel de la ligne téléphonique. ILOTH ne fournit pas d'accès ADSL en dégroupage total : l'abonné doit rester abonné aux services de France Telecom sur sa ligne.

ILOTH fournit, sur cette connexion à son réseau, une ou plusieurs adresses IP publiques fixes, et assure le routage vers Internet. Le service ADSL sera assuré au mieux par l'association mais ne fait l'objet d'aucune garantie.

En plus de cet accès vers Internet, l'association peut mettre à disposition d'autres services, s'il se trouve des adhérents prêts à les mettre en place et à les administrer. Aucune garantie n'est apportée sur ces services supplémentaires, qui pourront être arrêtés à tout moment sans préavis.

Le règlement intérieur de l'association s'applique aux activités de l'abonné sur sa ligne ADSL, comme pour tous les autres services fournis par Iloth. Son non-respect peut entraîner la résiliation de la l'accès ADSL et la radiation de l'association.

Conditions d'accès

La fourniture de l'accès ADSL est soumise au paiement initial de frais d'accès au service couvrant les frais de la construction de la ligne par l'association, puis au paiement régulier d'un abonnement.

Le montant des frais d'accès et de l'abonnement sont fixés par le conseil d'administration de l'association. Ils sont susceptibles d'être modifiés, à la hausse ou à la baisse,

en fonction des tarifs des fournisseurs d'ILOTH. Si le tarif est révisé à la hausse, l'abonné en sera informé à l'avance et aura la possibilité de résilier son abonnement dans les conditions prévues ci-après.

En outre, la souscription d'un abonnement dégroupé est soumise à l'envoi d'un mandat de dégroupage autorisant l'opérateur choisi par ILOTH à procéder au dégroupage partiel de la ligne.

Le paiement de l'abonnement se fait par virement bancaire ou prélèvement automatique, sauf exception acceptée par l'association. Un courrier électronique indiquant l'échéance et le montant de l'abonnement est envoyé plusieurs jours avant la date limite de paiement. Une facture papier est envoyée aux adhérents qui en font la demande, cet envoi étant facturé 1€ TTC par facture.

Les frais bancaires occasionnés par le non-paiement de l'abonné seront dûs à l'association.

Durée d'accès

L'abonnement n'est pas soumis à une durée d'engagement. L'abonné est libre de résilier son accès à tout moment.

La résiliation d'une ligne ADSL entraîne éventuellement pour l'association des frais qui sont répercutés au centime près à l'adhérent résiliant son accès, y compris si cette décision fait suite à une hausse des tarifs. L'association se réserve le droit de ne pas répercuter ces frais sur l'abonné (par exemple sur critère de ressources de l'adhérent, si les finances de l'association le permettent).

La résiliation se fait par courrier postal simple, daté et signé, envoyé à l'association au moins deux mois à l'avance.

Limitations

L'accès ADSL fourni par ILOTH est soumis à certaines limitations. En particulier :

- l'obtention d'un modem ADSL est à la charge de l'abonné ;
- l'abonnement France Télécom pour la ligne concernée reste obligatoire et à la charge de l'abonné : ILOTH n'intervient en rien dans les relations qui lient l'abonné à France Télécom ;

- ILOTH ne fournit aucun service de téléphonie ;
- l'assistance technique est assurée bénévolement par les adhérents et ne fait l'objet d'aucune garantie.

toute personne en faisant la demande. En outre, les abonnés au service seront informés à l'avance de toute hausse de tarif et recevront chaque mois un courrier électronique leur indiquant le montant à payer, conformément à la section « conditions d'accès » du présent contrat.

Tarifs en vigueur

Le tarif en vigueur est indiqué sur le site Web de l'association et sera communiqué par le conseil d'administration à

Offre souscrite

Ligne concernée : _____

Option souscrite : _____

Signature

Le présent bulletin d'abonnement doit être retourné à ILOTH rempli et signé, accompagné d'une copie de facture France Télécom ou autre document récent certifiant la correspondance téléphone-nom-adresse.

Je soussigné :

Nom : _____

demeurant à

Adresse 1 : _____

Adresse 2 : _____

Code postal : _____ Ville : _____

demande par la présente à être abonné au service ADSL d'Iloth tel que défini dans le présent document.

Fait à _____, le _____

Signature de l'utilisateur :

Signature du représentant d'ILOTH :